

N° de réf. : I09-045

Le 26 juin 2009

Annnonce de service de vérification n° 38

Le nouveau service de vérification de l'efficacité énergétique est offert à compter d'aujourd'hui

Vous avez de nouveaux produits à faire vérifier quant à l'efficacité énergétique ?

***Appelez-nous dès aujourd'hui !
1-866-797-4272***

Nous annonçons : la publication de la norme CSA P.4.1, Méthode d'essai pour mesurer l'efficacité annuelle des foyers

Classe n° : 8805 05 : RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE – Appareils de chauffage de foyers à gaz munis d'un événement
8805 04 : RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE – Foyers à gaz munis d'un événement

Qui est visé ?

Tous les fabricants de foyers à gaz et d'appareils de chauffage de foyers.

Que devez vous faire ?

1. Cette publication décrit les nouveaux services de vérification de l'efficacité énergétique qui sont maintenant offerts. Les produits déjà vérifiés ne sont pas visés.
2. Veuillez communiquer avec le personnel d'ingénierie de la CSA afin d'obtenir des informations concernant les modifications et la façon dont elles s'appliquent à vous.
3. Si vous souhaitez démarrer un nouveau projet de vérification de l'efficacité énergétique, veuillez communiquer avec le personnel technique de la CSA pour qu'une évaluation de votre produit soit faite. Veuillez remettre à l'ingénieur CSA responsable de votre dossier la documentation à l'appui pertinente.* Si des essais sont nécessaires, nous vous indiquerons le nombre d'échantillons à fournir.

*Inclure les informations techniques et les matériaux ainsi que le nom et l'adresse de l'entreprise, l'emplacement des usines et le numéro de dossier de la CSA ou le numéro du contrat principal (si un tel numéro a été attribué) au moment de présenter la demande.

Vous souhaitez plus de renseignements techniques ?

Communiquez avec John Gorman par téléphone au 216.524.4990, télécopieur au 216.642.3081 ou courriel au john.gorman@csa-international.org

Introduction :

La conformité à la norme CSA P.4.1 pour l'efficacité des foyers est une partie intégrante de la certification au Canada selon la norme ANSI Z21.88/CSA 2.33 pour les appareils de chauffage de foyers à gaz et de la norme ANSI Z21.50/CSA 2.22 pour les foyers à gaz.

CSA International a récemment annoncé la publication d'une nouvelle édition de la norme CSA P.4.1-09 dans le bulletin d'information Produits au gaz n° 193. La conformité à cette norme peut être démontrée par l'entremise de la conformité à cette annonce de service de vérification.

Historique et justification :

- (a) CSA International annonce ce service de vérification du rendement énergétique des foyers munis d'un événement et des appareils de chauffage de foyers munis d'un événement répertoriés sous les numéros de classe CSA 8805-04 et 8805-05 selon les méthodes d'essai spécifiées dans la norme CSA CAN/CSA-P.4.1, Méthodes d'essai pour mesurer l'efficacité annuelle des foyers. Le service de vérification est décrit dans la pièce jointe n° 2.
- (b) Depuis la publication de cette annonce de service de vérification, les Ressources naturelles Canada (RNCAN) n'a annoncé aucune limite de rendement minimale pour les foyers. CSA International avisera les fabricants de toute modification qui sera apportée à la politique de RNCAN.

Présentez votre demande d'évaluation dès maintenant

Rendez-vous au www.csa-international.org

Cliquez sur Communiquez avec nous pour parcourir la liste de nos bureaux et partenaires
Rendez-vous au www.shopcsa.ca pour acheter une norme.



Pièce jointe n° 1

GUIDE SUR LE SERVICE DE VÉRIFICATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE DE LA CSA POUR LES FOYERS À GAZ ET LES APPAREILS DE CHAUFFAGE DE FOYERS

1.0 Domaine d'application

- 1.1 Le présent guide établit le programme de la CSA pour la vérification du rendement énergétique des foyers à gaz et des appareils de chauffage de foyers ainsi que les normes d'essai appropriées et la procédure requise permettant à la CSA de déterminer le rendement énergétique pour les fabricants.

2.0 Exigences techniques

- 2.1 Ce guide vise les méthodes d'essai définies dans la norme CAN/CSA-P.4.1-09, Méthode d'essai pour mesurer l'efficacité annuelle des foyers.

La mise à l'essai selon cette norme est mandatée pour les conceptions qui sont actuellement certifiées en vue de la vente du produit au Canada selon les normes suivantes :

ANSI Z21.88/CSA 2.33, *Appareils de chauffage des foyers à gaz munis d'un évent*

ANSI Z21.50/CSA 2.22 – *Foyers à gaz munis d'un évent*

3.0 Marquages

- 3.1 La marque de vérification du rendement énergétique de la CSA illustrée ci-dessous doit être apposée par le fabricant sur l'extérieur du foyer ou de l'appareil de chauffage du foyer. La marque sert à indiquer que le produit a été vérifié et qu'il est conforme aux règlements pertinents. Il n'y a aucune exigence relativement à une étiquette du guide de l'énergie. La marque peut être :
- intégrée par le fabricant dans un autre marquage apposé sur le produit; ou
 - apposée sous forme d'étiquette spéciale numérotée en série vendue par la CSA.



- 3.2 La marque de vérification du rendement énergétique de la CSA mentionnée au paragraphe 3.1 ci-dessus est ajoutée à la marque de sécurité des produits de la CSA pour les foyers et les appareils de chauffage de foyers qui sont aussi certifiés en matière de sécurité par la CSA.

4.0 Demandes concernant le service de vérification du rendement énergétique

4.1 Nouvelles demandes

4.1.1 Les fabricants qui désirent soumettre une première demande pour le service de vérification du rendement énergétique de la CSA pour leur foyers et les appareils de chauffage de foyers doivent remplir le formulaire pertinent (voir la pièce jointe n° 2) et la liste de vérification du contrôle des produits (voir la pièce jointe n° 4) et les retourner à CSA International.

4.2 Fabricants actuels

4.2.1 Les fabricants qui participent au service de vérification du rendement énergétique de la CSA doivent soumettre le formulaire (pièce jointe n° 2) requis à CSA International :

- (a) lorsqu'un nouveau modèle est ajouté au répertoire de la CSA sur le service de vérification du rendement énergétique;
- (b) lorsqu'une conception ou un composant critique d'un produit vérifié par la CSA a été modifié et qu'il aura une incidence sur la consommation d'énergie; et
- (c) lorsque les méthodes d'essai ont été modifiées afin de déterminer le facteur énergétique.

4.2.2 Les fabricants qui désirent ajouter leur(s) nouveau(x) modèle(s) ou qui ont modifié la conception critique d'un foyer ou d'un appareil de chauffage de foyer vérifié par la CSA doivent soumettre des données d'essai à CSA International aux fins d'une revue. L'essai d'évaluation initial doit être mené conformément au paragraphe 7.0. CSA International fournira une estimation du coût pour la revue.

4.2.3 CSA International révisera les méthodes d'essai telles que mentionné au paragraphe 4.2.1(c) avant d'accepter les données obtenues avec ces méthodes d'essai.

5.0 Aperçu du processus relatif au service de vérification du rendement énergétique de la CSA pour le rendement du foyer

5.1 Le processus utilisé pour le service de vérification du rendement énergétique foyers et les appareils de chauffage de foyers consiste en les éléments suivants :

- (a) La qualification par CSA International des établissements d'essai des fabricants ou des établissements d'essai d'un tiers indépendant désigné par le fabricant, conformément au paragraphe 6.0.
- (b) L'essai d'évaluation initiale, conformément au paragraphe 7.0.

6.0 Qualification des nouveaux établissements d'essai

6.1 Qualification des nouveaux établissements d'essai

6.1.1 Les fabricants qui possèdent leurs propres établissements d'essai et qui désirent faire évaluer le rendement de leurs aérothermes et de faire approuver leurs données d'essai par CSA International, peuvent soumettre une demande visant à obtenir la qualification initiale de leurs établissements. CSA International fournira une estimation du coût au fabricant concerné afin de procéder à l'évaluation.

6.1.2 Les fabricants qui utiliseront des nouveaux établissements d'essai d'un tiers indépendant pour faire évaluer le rendement de leurs aérothermes et qui désirent faire approuver leurs données d'essai par CSA International, peuvent soumettre une demande visant à obtenir la qualification initiale de leurs établissements. CSA International fournira une estimation du coût au fabricant concerné afin de procéder à l'évaluation.

6.2 Évaluations de la qualification initiale des nouveaux établissements d'essai

6.2.1 Afin de faciliter le processus d'évaluation de qualification initiale des nouveaux établissements d'essai, les fabricants doivent soumettre l'information contenue dans la pièce jointe n° 5.

6.2.2 La qualification par CSA International d'un nouvel établissement appartenant au fabricant comprendra :

- (a) l'évaluation de l'établissement d'essai conformément aux exigences techniques de la norme ISO/IEC 17025;
- (b) une revue des procédures et des méthodes d'essai;
- (c) une étude de l'aménagement de la salle d'essai afin d'indiquer l'équipement de conditionnement pour la température ambiante et les postes d'essai;
- (d) une confirmation de la disponibilité et de l'étalonnage de l'équipement d'essai pour la mesure du rendement des aérothermes spécifiées dans la CSA P.4.1.

6.3 Les établissements d'essai qui ont été accrédités par CSA International pour les essais de certification des foyers et les appareils de chauffage de foyers doivent être considérés comme étant qualifiés pour les essais de vérification du rendement énergétique.

7.0 Essai d'évaluation du rendement initial

7.1 Les fabricants sont responsables des essais initiaux des aérothermes. Les essais peuvent avoir lieu à l'établissement d'essai du fabricant qualifié par CSA International, à un établissement de tiers indépendant désigné par le fabricant et qualifié par CSA International ou à une installation d'essai de CSA International.

7.2 Les échantillons qui sont mis à l'essai doivent être des échantillons types de la production ou sélectionnés au hasard de la chaîne de production. Les résultats d'essai doivent être sanctionnés par le directeur de l'assurance qualité du fabricant ou l'équivalent. S'ils sont satisfaisants, CSA International autorisera le fabricant à apposer la marque de vérification CSA pertinente sur ses nouveaux modèles et mettra à jour le registre pertinent de la CSA.

7.3 Au moins deux échantillons doivent être testés afin de vérifier le rendement de l'aérotherme de conception spécifique. L'évaluation du rendement publiée serait la moyenne de ces résultats.

8.0 Frais de service de CSA International

8.1 Tous les frais de CSA International reliés à la revue des résultats d'essai, à la qualification des établissements d'essai et à l'essai d'évaluation initiale sont facturés dès l'achèvement de chaque projet.

9.0 Processus de contestation

9.1 Un processus de contestation est mis à la disposition du fabricant ou de toute autre partie qui désire contester le rendement énergétique d'un foyer ou de l'appareil de chauffage d'un foyer dans le cadre du programme de vérification du rendement énergétique de la CSA.

9.2 Le contestataire doit soumettre une demande à CSA International et payer initialement tous les coûts associés à l'obtention des échantillons d'essai appropriés, ainsi que les coûts reliés aux essais effectués à l'établissement de CSA International et ce, avant le début des essais.

9.3 Si un foyer ou l'appareil de chauffage d'un foyer ne se trouve pas à l'intérieur des données de rendement énergétique indiquées, CSA International :

- (a) avisera immédiatement le fabricant qui a contesté les résultats; et
- (c) choisira un deuxième échantillon aux fins d'un nouvel essai à l'installation de CSA International.

9.4 Si le deuxième échantillon ne réussit pas l'essai, CSA International:

- (a) enverra la facture au fabricant qui a contesté les résultats pour couvrir tous les coûts associés à l'essai de contestation;
- (b) remboursera les sommes payées par le contestataire après avoir reçu de la part du fabricant concerné le paiement pour l'essai de contestation; et
- (c) procédera au déclassement de l'aérotherme faisant l'objet de la contestation.

Pièce jointe n° 2



CSA INTERNATIONAL

Feuille d'information de CSA International

pour le

service de vérification du rendement énergétique de la CSA

À l'usage du bureau de CSA International seulement.

Contrat
principal de la
CSA n° :

N° de projet de
la CSA

1.0 Identification du requérant

Nom de
l'établissement :

Adresse :

Nome de la
personne-
ressource :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Le requérant
possède-t-il les
établissements
indiqués ci-
dessous?

Oui ou non.

2.0 Identification du premier établissement d'essai

Nom de l'établissement :	
Adresse :	
Nom de la personne-ressource :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	
Nom du personnel d'essai	
Formation et expérience de travail du personnel d'essai	
Portée de la qualification	Service de vérification du rendement énergétique de la CSA
Liste des marques, désignations de modèles, débits d'entrée et évaluations des facteurs énergétiques devant faire l'objet du service de vérification applicable	<i>(Utiliser la pièce jointe n° 3 de cette feuille d'information si l'espace fourni ne suffit pas.)</i>
Les équipements et instruments d'essai sont-ils tous nécessaires afin de réaliser les essais pour le facteur énergétique disponible? Veuillez fournir une liste des équipements et instruments.	

Note : S'il y a plusieurs établissements, veuillez copier le tableau à l'article 2.0 ci-dessus et fournir toute l'information requise sur les pages additionnelles.

3.0 Autres sujets

Date la plus rapprochée pour l'évaluation

4.0 Approbation par le représentant requérant responsable

Nous déclarons par la présente que nous acceptons d'exécuter la procédure d'évaluation établie par CSA International et de payer les coûts associés convenus.

Signature: _____ **Date:** _____

Nom (*en lettres moulées*): _____

Pièce jointe n° 3

REGISTRE DES DÉBITS D'ENTRÉE ET DU RENDEMENT NORMAL DES AÉROTHERMES

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Modèle	Débits d'entrée (Btu à l'heure)		Rendement du foyer Débit		
	Débit max.	Débit min.			
Marque _____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

Note : Veuillez regrouper vos équipements selon la marque

Pièce jointe n° 4

LISTE DE VÉRIFICATION DU CONTRÔLE DES PRODUITS DE CSA INTERNATIONAL

Le fabricant doit remplir ce formulaire et le retourner à CSA International avant que l'autorisation d'utiliser la marque de vérification du rendement énergétique de la CSA ne puisse être accordée.

1. Nom de l'entreprise : _____
Emplacement de l'usine : _____
Type(s) de produits : _____

2. Indiquez les caractéristiques essentielles du produit visé qui doivent être contrôlés par le fabricant afin de maintenir un rendement uniforme en ce qui concerne l'efficacité énergétique.

3. Décrivez les contrôles qui sont actuellement utilisés pour ces caractéristiques essentielles. Fournissez des copies des documents pertinents à titre de preuve.

4. Personne responsable du fonctionnement global de ces contrôles :

Nom : _____
Poste / Titre : _____
Emplacement : _____

5. Cette personne est-elle autorisée à exécuter cette fonction efficacement ? Veuillez élaborer.

6. Comment la mise en application de la marque de vérification du rendement énergétique de la CSA est-elle contrôlée afin d'assurer qu'elle n'apparaît que sur les produits conformes ?

Signature : _____

Titre : _____

Date : _____

Pièce jointe n° 5

(Pour les nouveaux requérants du service de vérification du rendement énergétique de la CSA)

Afin de faciliter la qualification initiale de votre établissement d'essai dans le but d'assurer sa conformité à la norme CSA P.4.1, veuillez soumettre l'information suivante :

1.0 Information sur l'établissement d'essai et le montage d'essai

- 1.1 Un diagramme de l'agencement de la salle d'essai indiquant l'équipement de conditionnement pour la température ambiante et les postes d'essai.
- 1.2 Une liste de l'équipement d'essai utilisé pour mesurer le rendement de l'aérotherme spécifié dans la norme CSA P.4.1. La liste doit préciser le nom du fabricant, le numéro du modèle, l'exactitude et la capacité de l'équipement.
- 1.3 Les photographies du montage d'essai, de la préparation des échantillons, de l'emplacement des thermocouples, des postes d'essai et des instruments de mesure.

2.0 Étalonnage

Veillez fournir les feuilles d'étalonnage pour l'équipement d'essai visé, un calendrier d'étalonnage pour cet équipement et la confirmation que l'étalonnage peut être retracé à NIST/NRCC.

3.0 Méthodes d'essai et détermination de l'énergie

Veillez fournir des échantillons de vos enregistrements d'essai et de calcul. Pour les feuilles de données générées par ordinateur qui contiennent des calculs de la consommation d'énergie et du rendement de l'aérotherme qui ne sont pas évidents, une brève explication de la méthode de calcul est aussi requise.